

SIGNALÉTIQUE



**espace
sans tabac**



De nouveaux espaces sans tabac

Dès le 1er juillet 2025, l'extension des « Espaces sans tabac » représente une avancée majeure dans la politique de **lutte contre le tabagisme**. Intégrée au Programme national de lutte contre le tabac 2023-2027, cette initiative gouvernementale a pour finalité de protéger les plus jeunes et les non-fumeurs, de **réduire la normalisation de la cigarette** dans les lieux publics et de contribuer à la préservation de l'environnement.

Des visuels universels & percutants

Pour accompagner cette évolution, une signalétique claire et uniforme a été créée. Grâce à un **logo facilement identifiable**, combinant des repères visuels d'interdiction et de localisation, il sera désormais simple de reconnaître les espaces concernés : parcs, plages, abords des établissements scolaires, stades, abribus, bibliothèques, et bien d'autres.



Charte graphique gouvernementale

La charte graphique associée à ce dispositif et **repris par PREVENTIMARK pour l'élaboration de votre signalétique**, fournit un cadre précis aux collectivités et aux acteurs publics.

L'objectif est d'assurer une **cohérence visuelle nationale**, tout en laissant la possibilité aux territoires de s'approprier la démarche. Ensemble, contribuons à rendre ces espaces sans tabac visibles, compréhensibles et pleinement intégrés à notre quotidien.

**espace
sans
tabac**



Fumer ici vous expose
à une amende forfaitaire de 135€
ou à des poursuites judiciaires.
Pour arrêter de fumer, faites-vous aider.
Rendez-vous sur tabac-info-service.fr
ou appelez le 3989.

Pourquoi adopter la nouvelle signalétique espace sans tabac ?

La mise en place d'une signalétique commune pour les Espaces sans tabac est une étape essentielle pour renforcer la lutte contre le tabagisme et protéger la santé publique. Son adoption par les collectivités présente plusieurs bénéfices :

> Protéger les populations vulnérables

Les enfants et les non-fumeurs sont directement exposés au tabagisme passif.
Une signalétique claire permet de rendre ces espaces véritablement protecteurs et sécurisés.



> Débanaliser la consommation de tabac

En rendant visibles les zones sans tabac, la collectivité participe à changer les habitudes sociales. Cela contribue à réduire l'attractivité du tabac auprès des jeunes générations.



> Préserver l'environnement

Les espaces sans tabac participent à la réduction de la pollution et à la propreté des lieux publics.



> Garantir une communication homogène et lisible

Le logo national, conçu pour être immédiatement identifiable, assure une compréhension rapide et universelle du message.

> Valoriser l'engagement local

En adoptant cette signalétique, la collectivité affirme son rôle actif dans la protection de la santé publique.

Espace sans tabac : Les différents univers du logo

Le logo présente plusieurs déclinaisons :

- Plage sans tabac
- Parc & jardin sans tabac
- École sans tabac
- Autre lieu avec périmètre sans tabac
- Emplacement fumeur



PREVENTIMARK vous propose une **gamme complète de supports adéquats** pour vous permettre de vous mettre en conformité avec la mise à jour de la signalétique anti-tabac dans les entreprises et l'espace public, selon l'arrêté du 21 juillet 2025.

Votre signalisation «Emplacement fumeur» chez PREVENTIMARK c'est :

Un choix considérable dans vos matériaux entre étiquette adhésive ou supports rigides (PVC ou aluminium Dibond), plusieurs tailles à disposition et surtout la possibilité de personnaliser tous vos supports pour une demande sur-mesure. En effet, nous pouvons vous proposer d'autres versions : drapeaux, banderoles, affiches, etc.

Pour une demande sur mesure, merci de nous contacter.

Pour une demande standard, vous choisissez votre modèle, votre matériau, votre dimension :

Pour cela, rendez vous sur **www.preventimark.com**, puis dans **Nos produits**, choisissez **Espaces sans tabac**»

Contactez-nous

tel : 04 78 07 14 97

mail : contact@preventimark.com